INSTITUT MONTAIGNE







Résumé

Partenariat franco-britannique de défense et de sécurité : améliorer notre coopération

La France et le Royaume-Uni jouent, en matière de défense et de sécurité, un rôle tout particulier en Europe. Ces deux pays sont les principales puissances

militaires du continent – à eux deux, ils concentrent presque la moitié du budget et des capacités européennes de défense –, les seuls qui disposent de l'arme nucléaire, les seuls à avoir démontré la volonté et la capacité de conduire des opérations extérieures. Ils sont aussi les seuls à entretenir, du fait de leur passé colonial, des liens étroits avec l'Afrique et le Moyen Orient ; les seuls, enfin, à vouloir jouer un rôle mondial, conformément aux responsabilités que leur confère leur siège de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies.

L'alliance militaire entre ces deux pays est ancienne : elle remonte à l'Entente cordiale de 1904, et aux guerres mondiales au cours desquelles ils ont combattu côte-à-côte pour la liberté du continent européen. Mais un élan nouveau a été donné à cette profonde relation en matière de défense et de sécurité avec les traités de Lancaster House, signés en 2010 dans le prolongement de la déclaration de Saint-Malo de 1998. A cette occasion, ces deux pays ont réaffirmé leur interdépendance au point qu'ils ne conçoivent pas « de situation dans laquelle les intérêts vitaux de l'une des parties pourraient être menacés sans que ceux de l'autre le soient également ». La France et Royaume-Uni se sont aussi engagés dans un ambitieux programme de coopération opérationnelle, industrielle et nucléaire visant, dans un contexte d'austérité budgétaire, à tirer toutes les synergies de cette convergence stratégique réattestée par le retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN. Ce partenariat, qui complète la coopération de défense entre la France et le Royaume-Uni au sein de structures multilatérales telles que, mais pas uniquement, l'OTAN et l'Union européenne, est crucial pour les deux pays.

Le Royaume-Uni et la France ont mis en place un vaste éventail de collaborations. Dans le champ opérationnel, la France et le

Royaume-Uni ont créé une Force expéditionnaire commune conjointe (CJEF) non-permanente, qui a été testée avec succès au cours de multiples entraînements et poursuit son perfectionnement. Les échanges d'officiers et les entraînements communs ont atteint un niveau inégalé. En matière industrielle, de nombreux projets ont été initiés, notamment dans le champ des missiles, filière désormais pleinement intégrée autour du groupe MBDA. Dans le domaine nucléaire, nos deux pays ont mis en place des infrastructures communes de simulation et de recherche décisives pour pérenniser, à un coût moindre, la viabilité de notre dissuasion nucléaire. Le succès de cette coopération, dans un domaine aussi sensible et autant lié à la souveraineté nationale, montre l'étroitesse et la profondeur du partenariat franco-britannique.

La coopération de défense, formalisée par les accords de Lancaster House, est complétée par une coopération sécuritaire de haut niveau qui a lieu de façon informelle dans un cadre bilatéral ou par le biais des instruments européens dédiés, tels que les données des dossiers passagers (Passenger Name Record), le système d'information de Schengen, l'agence Europol ou encore le mandat d'arrêt européen.

Ce partenariat est d'autant plus central pour la sécurité du continent européen que les menaces auxquelles nous sommes confrontés n'ont jamais été aussi fortes : l'extrémisme d'inspiration islamiste, les pressions de la Russie sur la frontière orientale de l'Europe et ses menées déstabilisatrices au cœur de nos démocraties ; l'émergence de nouvelles puissances menaçant les équilibres internationaux : la fragilisation des États d'Afrique du Nord et du Moyen Orient et l'accroissement des flux migratoires au sein de la région et vers l'Europe, alimentant les partis nationalistes ; l'apparition, dans le cyberespace, de menaces nouvelles ; la montée du populisme, qui remet en cause les libertés démocratiques et le multilatéralisme auxquels nous sommes attachés. Dans ce contexte, les évolutions de la politique étrangère américaine – un basculement stratégique vers le Pacifique renforcé par la politique unilatérale et isolationniste du président Trump – dessinent un monde dans lequel l'Europe devra se défendre elle-même, et payer le prix pour sa sécurité et pour sa liberté.

La coopération franco-britannique n'a donc jamais été aussi précieuse – mais elle n'a jamais été aussi fragile. Avant même le Brexit, certains aspects de ce partenariat s'avéraient insatisfaisants. C'est particulièrement vrai dans le champ industriel



où plusieurs projets structurants, visant notamment à favoriser l'interopérabilité de nos porte-avions, à développer la prochaine génération de sous-marins nucléaires et à produire un drone de surveillance à moyenne et longue endurance — n'ont pas abouti. Le projet emblématique de système de combat aérien du futur (FCAS) semble également compromis. En matière opérationnelle, le modèle de mise en œuvre de l'esprit des accords de Lancaster House qu'avait constitué l'intervention conjointe en Libye ne s'est pas reproduit depuis lors, notamment du fait de priorités différentes (la France a assumé seule l'essentiel de la charge de ses interventions au Mali et en République centrafricaine), tout cela bien que Français et Britanniques aient à nouveau opéré de concert au Levant, contre l'État islamique et les infrastructures chimiques du régime syrien.

Ces limites tiennent, en sus des problèmes liés aux restrictions budgétaires et aux différences d'approche des industries de défense, aux visions divergentes qu'ont la France et le Royaume-Uni des rôles respectifs de l'Union européenne et de l'OTAN, en matière de défense et de sécurité, et aux priorités politiques nationales divergentes à ce sujet. Le Brexit aggrave ces difficultés. S'il ne remet pas en cause le cadre bilatéral de coopération franco-britannique, il affecte la coopération multilatérale, particulièrement centrale en matière de sécurité, et pourrait également compliquer la coopération industrielle. Au-delà de ses conséquences pratiques, le Brexit accroît des tensions inhérentes à la relation franco-britannique. Il sera désormais plus difficile pour la France de faire converger ses ambitions pour l'Europe de la défense (récemment renforcées par la mise en place de la coopération structurée permanente et du Fonds européen de défense) avec son alliance avec le Royaume-Uni dans laquelle, par proximité stratégique autant que par pragmatisme, elle voulait l'impliquer fortement. De son côté, le Royaume-Uni voit remis en question au même moment les deux piliers de sa politique étrangère – la relation transatlantique et son ancrage européen, laissant le pays sans politique étrangère clairement définie - la doctrine du « Global Britain », conçue pour combler cette lacune, manquant encore de substance.

En dépit de ces vents contraires, il est crucial de donner un élan nouveau au partenariat franco-britannique : il est indispensable pour assurer la sécurité du continent européen.

Pour ce faire, nous proposons trois grandes orientations.

Axe n° 1

D'abord, tout doit être mis en œuvre pour que le Brexit ne mette pas en péril la sécurité européenne. Les questions de sécurité doivent être séparées et protégées du reste des négociations du Brexit. Un partenariat privilégié doit être mis en place pour maintenir la coopération policière et judiciaire ainsi que les échanges de données, décisifs dans la lutte contre le terrorisme et le crime organisé. Pour ce faire, il paraît envisageable

de réviser le statut des pays tiers. Il conviendra également, spécialement pour le Royaume-Uni, de trouver des compromis sur les questions les plus difficiles, telles que la juridiction de la CJUE et le degré d'association aux processus de décision. La coopération transfrontalière entre la France et le Royaume-Uni, mise en place par les accords du Touquet et de Sangatte, devra également être préservée.

Axe n° 2

Il est, ensuite, nécessaire de mettre pleinement en œuvre les traités de Lancaster House. A cet égard, l'opérationnalisation pleine et entière de la Force expéditionnaire commune conjointe, qui pourrait utilement être articulée avec la nouvelle Initiative européenne d'intervention (IEI), revêt une importance particulière. L'impulsion politique ayant toujours joué un rôle majeur dans les succès de la coopération franco-britannique – mais aussi dans ses échecs –, il semble souhaitable de renforcer le dialogue stratégique en créant un Conseil franco-britannique annuel de défense et de sécurité, complété par un dialogue «2+2» (ministres des Affaires Étrangères et ministres de la Défense) plus régulier et un dialogue «Quint» entre les chefs des principaux services de renseignement.

Axe n° 3

Il faut enfin adapter notre partenariat pour nous préparer, ensemble, aux incertitudes que nous réserve l'avenir. La collaboration entre nos services de renseignement gagnerait à être structurée de façon plus formelle, notamment pour progresser dans le domaine de la cybersécurité qui doit devenir un nouveau pilier de notre partenariat (avec une doctrine commune et un développement conjoint de technologies clés dans le cryptage des données, la détection et l'identification des cyberattaques, l'intelligence artificielle). Ce nouveau pilier devra contenir des clauses de confidentialité et d'exclusivité permettant de dépasser les difficultés posées par l'alliance « Five eyes », à laquelle le Royaume-Uni participe et non la France. Une vision stratégique commune doit être développée en matière de R&D, identifiant les technologies clés et les opportunités de collaboration et débouchant sur le développement conjoint de capacités. A ce titre, la poursuite du projet FCAS, pour lequel nos deux pays disposent de compétences uniques et portent des exigences opérationnelles communes, apparaît particulièrement décisive pour l'autonomie stratégique du continent européen, même si ce projet devra sans doute, à terme, être rapproché du projet franco-allemand d'avion de combat du futur.

La coopération franco-britannique en matière de défense et de sécurité est forte. Cela ne la rend pas pour autant imperméable aux forces internes et externes qui pourraient éroder les liens entre nos deux pays. Il n'y a pas de meilleur moment qu'aujourd'hui pour insuffler une nouvelle vie à cette relation, aux bénéfices du Royaume-Uni, de la France et de l'Europe dans sa totalité.